

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 913 367

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

07 53742

⑤1 Int Cl⁸ : **B 42 F 5/00 (2006.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 09.03.07.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.09.08 Bulletin 08/37.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *VISU-AD Société à responsabilité limi-
tée* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : WILPART STEPHANE et ZEMMOURI
MOHAMMED.

⑦3 Titulaire(s) :

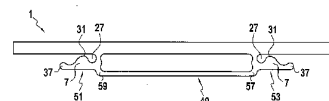
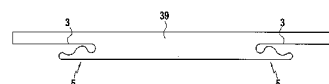
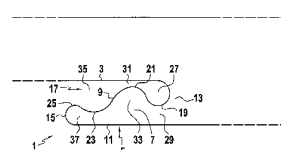
⑦4 Mandataire(s) : DEJADE & BISET.

⑤4 **SYSTEME DE RELIURE, ARTICLES EQUIPES D'UN TEL SYSTEME ET MACHINE POUR LA PERFORATION.**

⑤7 L'invention concerne un système de reliure (1) agencé sur un article pour le classement ou l'archivage. Ce système de reliure se compose d'un bord longitudinal (3) et d'au moins une oreille (5). L'oreille (5) est agencée pour permettre la réversibilité du système de reliure (1) et permettre l'insertion d'un système de reliure (1) sur des moyens de support du type anneau de classeur, la réception d'oeillets de documents, et encore l'assemblage entre deux systèmes de reliure (1) mis en oeuvre sur deux articles.

L'invention porte également sur une machine pour la perforation de documents, telle qu'une perforatrice, ladite machine comprenant une matrice de découpage qui permet de réaliser des découpes permettant de constituer le système de reliure sur le document.

La présente invention trouvera notamment son application chez les fabricants de fournitures de bureau.



FR 2 913 367 - A1



SYSTEME DE RELIURE, ARTICLES EQUIPES D'UN TEL SYSTEME ET MACHINE POUR LA PERFORATION

La présente invention est relative à un système de reliure agencé sur un article, notamment pour permettre soit le classement ou l'archivage dudit article, soit le classement d'un document ou produit pouvant être archivé à l'intérieur dudit article. Il trouvera notamment son application chez les fabricants de fournitures de bureau destinées au classement et à l'archivage.

On connaît déjà des systèmes de reliure agencés sur les documents pour permettre leur archivage notamment à l'intérieur d'un classeur ou sur un pupitre muni d'anneaux de support.

Un premier système de reliure consiste à mettre en œuvre des perforations ou des œillets sur des documents que l'on souhaite archiver, ou encore à ranger préalablement lesdits documents dans des pochettes, par exemple plastifiées, elles mêmes munies d'œillets ou de perforations. Ces documents ou pochettes sont ensuite archivées à l'intérieur d'un classeur. Pour cela, le classeur comprend des anneaux composés de deux parties que l'on peut écarter, au moyen d'un système d'ouverture agencé entre les deux parties des anneaux ; il convient donc d'écarter les deux parties des anneaux puis d'introduire les œillets du document sur les anneaux, et ensuite de refermer le système d'ouverture.

Ainsi, les documents sont maintenus sur les anneaux à l'intérieur du classeur. Ce système d'ouverture présente pour inconvénient d'avoir une conception qui augmente considérablement le coût de fabrication des classeurs. Par ailleurs, il nécessite d'ouvrir le système d'ouverture à chaque introduction et extraction d'un document à l'intérieur du classeur.

On connaît les documents FR 2.805.209, EP 0.962.335, EP 1072439 qui permettent de pallier l'inconvénient des systèmes de reliure décrit ci-dessus. Le but des inventions décrites dans ces documents est de mettre en œuvre des systèmes de reliure, mis en œuvre sur un document ou une pochette, qui se composent notamment d'un œillet comprenant une fente agencée entre ledit œillet et le bord du document. Le bord du document est flexible pour permettre

l'écartement de la fente lorsqu'elle est soumise à un effort, cet écartement ayant pour fonction de permettre l'introduction de l'œillet sur l'anneau sans devoir ouvrir le système d'ouverture du classeur ; cette fente reprend sa largeur initiale lorsque l'œillet est mis en place sur l'anneau, ce qui permet le maintien
5 du document.

On connaît également d'autres documents, notamment les documents FR 1.187.509, US 2003/165644 et GB 643124 qui décrivent des systèmes de reliure remplissant également la fonction décrite dans le document ci-dessus, et présentant de plus une zone d'engagement qui est agencée à l'extrémité de la
10 fente au niveau du bord du document, cette zone d'engagement ayant pour fonction de faciliter le positionnement et l'introduction de l'œillet du document sur l'anneau de classeur.

Il est également connu les documents DE 686.983 et DE 10.98.918 qui remplissent des fonctions similaires à celle décrites ci-dessus, et présentent de
15 plus un renfort métallique sur le contour de la fente et de l'œillet pour éviter la déformation de cet œillet et de la fente une fois que le document est introduit sur les anneaux de classeur.

Les systèmes de reliure décrits dans ces documents antérieurs, cités ci-dessus, permettent uniquement l'introduction de documents, munis de tels
20 systèmes de reliure, sur des anneaux de classeur sans devoir agir sur le système d'ouverture des anneaux. Ce genre de système de reliure trouve son application uniquement sur des documents ou des feuilles à archiver dans des classeurs ou sur des pupitres munis de tels anneaux.

Il est également connu d'autres systèmes de reliure qui sont mis en
25 œuvre sur des classeurs ou des porte-documents pour le rangement et l'archivage de documents. Ces systèmes de reliure sont notamment décrits dans les documents JP 10.25.0278, EP 1.005.045, EP 1.162.622 qui divulguent des classeurs ou des porte-documents comprenant des languettes déformables agencées pour permettre l'insertion des œillets de documents sur lesdites
30 languettes. Ces languettes permettent le maintien des documents sur le classeur ou le porte-documents lorsqu'elles sont déformées et rabattues sur la

face interne du classeur ou du porte-documents. Les languettes décrites dans les demandes de brevet EP 1.005.045A2 et EP 1.162.622A1 présentent de plus à leurs extrémités une tête déformable, de largeur supérieure au diamètre des œillets du document, permettant le maintien du document une fois que les
5 œillets sont insérés sur les languettes. Ces systèmes de reliure présentent pour avantage d'être moins onéreux que les classeurs munis d'un système d'ouverture des anneaux. Toutefois, de tels systèmes de reliure ne peuvent être agencés que sur des classeurs ou porte-documents dans le but de permettre la réception et l'archivage de documents munis d'œillets ou de perforations.

10 La présente invention a pour but de pallier certains des inconvénients des systèmes de reliure existants et met en œuvre, pour cela, un système de reliure temporaire réversible pouvant trouver son application, soit sur un article à archiver tel qu'un document ou une feuille, ou également des moyens de support intermédiaires agencés pour recevoir les documents ou feuilles, soit sur
15 un article pour l'archivage, tel qu'un classeur, un pupitre ou un porte-documents

Ainsi, la présente invention a pour avantage de concevoir un système de reliure qui permet de multiplier les applications et les supports acceptant lesdits systèmes. En effet, le système de reliure selon l'invention présente pour
20 avantage d'être réversible, c'est-à-dire qu'il peut être soit agencé sur des articles ou documents pour leur suspension ou leur accrochage sur des moyens de réception du type classeur ou pupitre, munis de moyens de support desdits documents, tels qu'un anneau, soit agencé sur des articles de classement ou d'archivage, tels que des classeurs ou des porte-documents, ledit système
25 permettant l'accrochage ou la suspension de documents munis de perforations, ou d'œillets.

La présente invention a également pour avantage de permettre l'assemblage entre deux documents, ou entre un document et un classeur ou porte-documents, munis chacun du système de reliure selon l'invention.

30 Pour cela, la présente invention porte sur un système de reliure agencé sur un article pour le classement ou l'archivage de documents ou de moyens de

support intermédiaire de documents à l'intérieur de moyens d'archivage du type classeur, pupitre, ou porte-documents, le système de reliure se composant d'un bord longitudinal et d'au moins une oreille, ladite oreille est agencée pour permettre la réversibilité du système et permettre, soit son insertion sur des
5 moyens de support, notamment sur un anneau de classeur ou de pupitre, soit la réception d'un œillet de document ou de feuille, soit l'assemblage entre deux systèmes de reliure mis en œuvre sur deux articles, lesdits systèmes de reliure pouvant être orientés dans le même sens ou en sens inversé l'un par rapport à l'autre.

10 L'oreille se compose, d'une part, d'une lamelle flexible comprenant un côté interne, un côté externe, une extrémité proximale et une extrémité distale, ladite lamelle étant solidaire à son extrémité proximale du bord longitudinal, et présentant une forme longitudinale sensiblement parallèle audit bord longitudinal. Cette oreille se compose d'autre part d'une lumière longitudinale,
15 complémentaire à la lamelle flexible, ladite lumière étant définie entre le côté interne à la lamelle et le bord longitudinal, ladite lumière débouchant entre le bord longitudinal et l'extrémité distale de la lamelle.

Le côté interne de la lamelle présente successivement au moins une échancrure extrême, un lobe central, une échancrure centrale et un lobe
20 extrême.

L'échancrure extrême est agencée au niveau de l'extrémité proximale de la lamelle, de manière à définir sur la lumière une zone de réception d'une tige de support, notamment un anneau de classeur ou de pupitre, et sur la lamelle une zone de réception d'au moins un œillet de document ou de pochette.

25 Le lobe central est agencé de manière à définir sur la lumière une zone d'étranglement permettant le maintien de la tige de support dans la zone de réception de la lumière, et sur la lamelle une zone évasée permettant le maintien de l'œillet du document dans la zone de réception de la lamelle.

L'échancrure centrale, qui est suivie du lobe extrême agencé au niveau
30 de l'extrémité distale de la lamelle, sont agencés pour constituer une zone d'engagement au niveau de la lumière facilitant la pénétration de la tige de

support dans ladite lumière, et une zone d'engagement sur la lamelle facilitant l'insertion de ladite zone d'engagement dans un œillet de document.

Selon une variante de réalisation, le coté interne de la lamelle présente entre le lobe central et l'échancrure centrale, une échancrure intermédiaire suivie d'un lobe intermédiaire. L'échancrure intermédiaire définit sur la lumière 5 une seconde zone de réception de la tige, définie entre le lobe central et le lobe intermédiaire. De même, cette échancrure intermédiaire définit sur la lamelle une zone de réception d'au moins un œillet, définie entre le lobe central et le lobe intermédiaire. Le lobe intermédiaire définit sur la lumière une seconde 10 zone d'étranglement permettant le maintien de la tige support dans la seconde zone de réception définie sur la lumière. Ce lobe intermédiaire définit également sur la lamelle une seconde zone évasée permettant le maintien des œillets dans la seconde zone de réception définie sur la lamelle.

Selon une variante de réalisation de l'invention, le système comprend 15 une bande rigide de renfort délimitant le bord longitudinal sur lequel est solidarisé les oreilles.

Selon une variante de réalisation de l'invention, le système de reliure comprend au moins une poignée de manipulation qui est agencée entre au moins deux oreilles adjacentes sur la bande pour exercer un effort de traction 20 sur lesdites lamelles et permettre de les fléchir afin d'insérer la tige de support dans la zone de réception de la lumière ou d'insérer la zone d'engagement de la lamelle dans un œillet, lesdites lamelles assurant un retour élastique en position initiale du système de reliure, lorsqu'on cesse l'action sur la poignée de manipulation.

25 Ainsi, l'utilisateur peut au moyen d'une seule action sur la poignée de manipulation modifier l'orientation des lamelles pour permettre une introduction facile du système de reliure sur un classeur ou pupitre ou l'introduction de feuilles munies d'œillets sur les lamelles du système.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le système de reliure 30 comprend des moyens de pincement agencés pour maintenir fixée l'extrémité d'un document sur ledit système. Ainsi le système permet ensuite l'accrochage

ou la suspension du document, par exemple dans un classeur ou dans un meuble d'archivage à suspension.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le système de reliure comprend une bande rigide qui dispose d'une lumière longitudinale agencée sur le bord opposé au bord longitudinal muni des oreilles, ladite lumière permettant la suspension de documents munis au moins de deux volets brochés entre eux.

Selon une variante de réalisation, le système de reliure comprend un dispositif de réception et de maintien d'un livret qui est muni d'un système de reliure à spirales, ledit dispositif est agencé sur la bande au niveau de son bord opposé au bord longitudinal muni des oreilles.

Selon un autre aspect de l'invention, le système comprend une bande adhésive qui est recouverte d'un film de protection pouvant être retiré pour libérer la pellicule adhésive sur la bande et permettre son collage sur un document à archiver.

L'invention porte également sur une pochette de rangement qui est munie d'une ouverture longitudinale sur un de ses cotés pour l'introduction de documents ou d'articles à l'intérieur de ladite pochette, cette pochette comprenant un système de reliure selon l'invention.

L'invention porte également sur une pochette de rangement comprenant deux volets articulés entre eux à l'une de leur extrémité adjacente, la pochette comprenant un système de reliure selon l'invention agencé sur au moins l'un des volets à l'une de ses extrémités.

L'invention concerne également une pochette de rangement comprenant au moins deux volets brochés à l'une de leur extrémité, la pochette comprenant un système de reliure selon l'invention qui est agencé sur au moins l'un des volets.

La présente invention porte également sur une machine pour la réalisation de perforations de documents, ladite machine comprenant au moins un socle, une matrice de découpe permettant de réaliser la perforation du document et une poignée de manipulation permettant d'actionner la matrice pour réaliser la découpe sur le document. Cette machine est remarquable en ce

que la forme de la matrice est agencée pour réaliser une découpe permettant de constituer sur le document un système de reliure comprenant au moins une oreille telle que définie ci-dessus.

La description suivante s'appuie sur des modes préférentiels et non limitatifs de conception du système de reliure et de son agencement sur des articles, parmi lesquels :

- la figure 1 représente dans un plan de face le système de reliure selon l'invention mettant en évidence la forme de l'oreille ;
- la figure 2 représente un système de reliure selon l'invention comprenant une bande rigide sur laquelle sont agencées les oreilles ;
- la figure 3 représente un système de reliure selon l'invention comprenant une poignée de manipulation des oreilles ;
- la figure 4 représente un système de reliure selon l'invention comprenant un dispositif de réception et de maintien d'un système de reliure à spirales ;
- la figure 5 représente un système de reliure comprenant une lumière longitudinale permettant la réception de documents munis d'au moins deux volets brochés entre eux ;
- la figure 6 représente un système de reliure comprenant une bande adhésive ;
- les figures 7 à 9 représentent un système de reliure muni de différents moyens de pincement permettant le maintien d'un document à archiver par rapport à la bande rigide ;
- les figures 10 à 12 représentent différentes pochettes munies d'une ouverture pour l'insertion d'un article ou document à l'intérieur de la pochette, comprenant un système de reliure selon l'invention ;
- la figure 13 présente une pochette de rangement comprenant au moins deux volets brochés l'un à l'autre, le système de reliure étant agencé sur au moins l'une des faces d'un desdits volets ;
- la figure 14 représente une variante de réalisation, dans un plan de face, du système de reliure défini à la figure 1 ;

- la figure 15 représente l'assemblage entre deux systèmes de reliure selon l'invention agencés sur deux articles ;
- la figure 16 représente une machine pour la perforation de documents permettant la mise en œuvre du système de reliure défini aux figures 1 et 14.

5

Selon la présente invention, le système de reliure est prévu pour être agencé sur un article notamment pour le classement ou l'archivage. Ainsi, l'article muni d'un tel système de reliure peut par exemple permettre soit son archivage à l'intérieur d'un classeur ou d'un pupitre, soit permettre la réception de documents munis d'orifices ou œillets que l'on insert sur ledit système de reliure.

10

Tel que représenté sur la figure 1, le système 1 présente un bord longitudinal 3 et au moins une oreille 5. Cette oreille 5 est constituée d'une lamelle flexible 7 et d'une lumière 17, ladite oreille 5 étant agencée pour permettre la réversibilité du système de reliure 1. Ainsi, l'oreille 5 permet tout d'abord de concevoir le système de reliure sur des articles à archiver, ledit système de reliure, et notamment les oreilles 5, étant insérés sur des moyens de support du type tige de support ou anneau de support mis en œuvre sur des articles pour l'archivage, tels que des classeurs ou des pupitres. Cette oreille 5 permet ensuite la conception des systèmes de reliure sur des articles pour l'archivage, ledit système, et notamment les oreilles 5, permettant la réception des œillets de documents ou de pochettes. Cette oreille 5 permet également l'assemblage entre deux systèmes de reliure mis en œuvre sur deux articles à archiver ou sur un article à archiver et un article permettant l'archivage, les deux systèmes de reliure étant inversés dans ce dernier cas.

15

20

25

L'oreille 5 se compose d'une lamelle flexible 7 qui comprend un côté interne 9, un côté externe 11, une extrémité proximale 13 solidaire du bord longitudinal 3, et une extrémité distale 15. Cette lamelle flexible 7 présente une forme longitudinale qui est plus ou moins parallèle au bord longitudinal 3.

30

L'oreille 5 se compose également d'une lumière longitudinale 17 qui est complémentaire à la lamelle flexible 7 et est définie entre le côté interne 9 de

ladite lamelle et le bord longitudinal 3. Cette lumière 17 est débouchante entre le bord longitudinal 3 et l'extrémité distale 15 de la lamelle 7.

Tel que représenté sur la figure 1, le coté interne 9 de la lamelle 7 présente successivement au moins une échancrure extrême 19, un lobe central 21, une échancrure centrale 23 et un lobe extrême 25.

L'échancrure extrême 19 est agencée au niveau de l'extrémité proximale 13, a proximité de celle-ci. Cette échancrure 19 permet de définir sur la lumière 17 une zone de réception 27 d'une tige de support, cette tige de support étant notamment constituée par un anneau de classeur ou de présentoir. Cette échancrure 19 permet également de définir sur la lamelle 7 une zone de réception 29 d'au moins un œillet de document ou de pochette.

Pour cela, la forme et les dimensions du lobe extrême 19 sont agencés pour que la zone de réception 27 présente des dimensions supérieures ou égales à celles de la tige de support et pour que la zone de réception 29 présente une largeur définie entre le lobe extrême 19 et le coté externe 11 de la lamelle 7, de dimensions inférieures ou égales au diamètre d'un œillet de document.

Le lobe central 21 est agencé pour définir sur la lumière 17 une zone d'étranglement 31, cette zone d'étranglement 31 empêchant le retrait du système de reliure 1 lorsque la zone de réception 27 est insérée autour d'une tige de support. Ce lobe central 21 permet également de définir sur la lamelle 7 une zone évasée 33 qui est agencé pour permettre le maintien d'au moins un œillet de document inséré dans la zone de réception 29 sur la lamelle 7. Ce lobe central 21 est dimensionné afin de mettre en œuvre un écartement défini entre ledit lobe central 21 et le bord longitudinal 3 qui soit de dimensions inférieures au diamètre de la tige de support. Ces dimensions du lobe central 21 assurent également une largeur, définie entre ledit lobe 21 et le coté externe 15 de la lamelle 7, supérieure au diamètre de l'œillet. Par ailleurs, la flexibilité de la lamelle permettra une déformation dudit lobe central 21 pour le courber et permettre avantageusement l'insertion de la lamelle dans un œillet, et son positionnement au niveau de la zone de réception 29.

L'échancrure centrale 23 est suivie du lobe extrême 25 qui est agencé au niveau de l'extrémité distale 15. L'échancrure centrale 23 et le lobe extrême 25 sont agencés pour constituer une zone d'engagement 35 au niveau de la lumière 17 et une zone d'engagement 37 au niveau de la lamelle 7. La zone d'engagement 35 est agencée pour faciliter la pénétration de la tige de support à l'intérieur de la lumière 17, afin de la présenter au niveau de la zone d'étranglement 31, cette zone d'étranglement 31 pouvant avantageusement changer de dimensions pour permettre le passage de la tige au travers de celle-ci, ce changement de dimensions étant obtenu grâce à la flexibilité de la lamelle 7 qui permet de l'écartier par rapport au bord longitudinal 3. La zone d'engagement 37 sur la lamelle 7 présente des dimensions inférieures à celles d'un œillet de document pour permettre son introduction facile à l'intérieur dudit œillet, cet œillet venant ensuite en butée sur la zone évasée 33 qui, grâce à la flexibilité de la lamelle, peut être déformée pour se courber et s'enrouler sur elle-même jusqu'à atteindre un diamètre d'enroulement qui est inférieur au diamètre de l'œillet, ledit œillet pouvant alors pénétrer dans la zone de réception 29. Par ailleurs, la réduction de largeur sur la lamelle 7 au niveau de l'échancrure extrême 19 et de l'échancrure centrale 23, entre lesquelles se situe le lobe central 21, favorise la déformation dudit lobe central 21 pour le courber et le pénétrer au travers d'un œillet de document.

Selon une variante de conception réalisée sur la figure 14, les oreilles 5 du système de reliure 1 sont agencées pour permettre l'adaptation dudit système de reliure sur des classeurs ou pupitres présentant différents standards de réalisation, notamment en fonction des normes de conception dans les pays. Selon cette variante de réalisation, le système de reliure 1 permet, de plus, d'augmenter la capacité de réception d'œillets sur ledit système.

Pour cela, le côté interne 9 de la lamelle 7 comprend une échancrure intermédiaire 201 et un lobe intermédiaire 203. Cette échancrure intermédiaire 201 et ce lobe intermédiaire 203 sont agencés entre le lobe central 21 et l'échancrure centrale 23, tels que définis sur la figure 1. L'échancrure intermédiaire 201 définit sur la lumière 17 une seconde zone de réception 205

d'un tige support, cette zone de réception 205 étant définie entre le lobe central 21 et le lobe intermédiaire 203. L'échancrure intermédiaire 201 définit également sur la lamelle 7 une seconde zone de réception 207 d'au moins un œillet de document, cette zone de réception 207 étant définie également entre
5 le lobe central et le lobe intermédiaire 203.

Le lobe intermédiaire 203 définit sur la lumière 17 une seconde zone d'étranglement 209 agencée pour permettre le maintien de la tige support dans la seconde zone de réception 205 définie sur la lumière 17. Ce lobe intermédiaire 203 définit également sur la lamelle 7 une seconde zone évasée
10 211 qui est agencée pour permettre le maintien des œillets dans la seconde zone de réception 207 de la lamelle 7. Ainsi, lorsqu'une tige support ou un anneau de classeur est disposé dans la zone de réception 205 sur la lumière 17, cette tige se trouve bloquée à la fois par la zone d'étranglement 31 et la zone d'étranglement 209 sur la lumière. Lorsque des œillets sont disposés dans la
15 zone de réception 207 sur la lamelle 7, ces œillets se trouvent donc bloqués entre la zone évasée 33 et la zone évasée 211 sur la lamelle 7. Ainsi, le système de reliure permet de disposer une tige support soit dans la première zone de réception 27 soit dans la seconde zone de réception 205 sur la lumière 17, ce qui permet de répondre à plusieurs standards de fabrication de
20 classeurs. De même, le système de reliure permet la réception d'œillets de documents à la fois dans la zone de réception 29 et dans la zone de réception 207 sur la lamelle 7, ce qui permet d'augmenter la capacité de stockage de documents sur les classeurs ou porte-documents équipés dudit système de reliure.

25 Tel que représenté sur la figure 15, la conception du système de reliure 1 selon l'invention permet avantageusement l'assemblage entre deux articles 301,303 équipés chacun dudit système 305,307 ; ces articles peuvent par exemple être deux documents à relier l'un par rapport à l'autre, ou encore un document à archiver sur un classeur.

30 Selon un premier mode, l'assemblage peut être réalisé entre deux articles présentant une même orientation du système de reliure, telle que

représentée sur la figure 15. Dans ce cas, on utilise la flexibilité des lamelles 7 pour positionner la zone de réception 29 de la lamelle 7 de l'un des systèmes dans la zone de réception 29 de la lumière 17 de l'autre système. Puis on positionne en appui la zone évasée 33 du premier système sur le lobe central 21 du second système, et enfin en recourbant la lamelle 7 du premier système pour disposer la zone d'engagement 37 de ladite lamelle en appui sur le lobe extrême 25 de la lamelle du second système.

Selon une variante, l'assemblage peut être réalisé entre deux articles présentant des systèmes de reliure inversés l'un par rapport à l'autre. Dans ce cas, l'un des systèmes de reliure est inversé par rapport à l'autre, le lobe central 21 du premier système se positionnant au niveau de l'échancrure extrême 19 du second système, et inversement. De même, l'échancrure centrale 23 et le lobe extrême 25 du premier système se positionne en appui sur l'extrémité proximale 13 du second système, et inversement, le positionnement en appui étant possible du fait de la flexibilité des lamelles 7 des deux systèmes de reliure 1 inversés l'un par rapport à l'autre.

Tel que représenté sur la figure 2, le système de reliure 1 comprend une bande rigide 39. Cette bande rigide 39 constitue un renfort qui délimite le bord longitudinal 3 sur lequel est solidarisé l'oreille 5. Cette oreille 5 s'étend vers l'extérieur de la bande rigide 39 par rapport au bord longitudinal 3.

Selon un mode de conception représenté sur la figure 2, le système de reliure 1 comprend deux oreilles 5. Ces oreilles 5 peuvent être disposées en sens opposé en s'éloignant l'un de l'autre, tel que représenté sur la figure 2, ou disposées en vis-à-vis l'un par rapport à l'autre. Selon une autre conception, ces deux oreilles peuvent être disposées dans un sens identique s'étendant dans un sens ou dans l'autre.

Selon un autre mode de conception, le système de reliure 1 comprend quatre oreilles 5 réparties le long de la bande rigide 39, de préférence uniformément le long de celle-ci. Les deux premières oreilles 41,43 sont définies dans un même sens qui est opposé au sens des deux secondes oreilles

45,47 sur la bande rigide 39. On pourra toutefois envisager quatre oreilles réparties le long de la bande rigide 39 et disposer dans un sens identique.

Tel que représenté sur la figure 3, le système de reliure 1 comprend au moins une poignée de manipulation 49. Cette poignée de manipulation 49 est, selon un mode préférentiel, agencé entre au moins deux oreilles adjacentes 51,53. Cette poignée 49 permet d'exercer un effort de traction permettant de fléchir lesdites lamelles 51,53 du fait de leur flexibilité, les lamelles fléchies permettant l'introduction de la tige support dans la zone de réception 27 sur la lumière 17, ainsi que l'insertion de la zone d'engagement 37 de la lamelle 7 à l'intérieur d'un œillet de document. La flexibilité des lamelles 7 assure un retour élastique en position initiale de celles-ci lorsque l'utilisateur cesse d'exercer un effort de traction sur la poignée de manipulation 49, la tige en position dans la zone de réception 27 se trouvant alors emprisonnée par la zone d'étranglement 31. Cette poignée de manipulation 49 se compose, de préférence, d'une lame rigide 55 dont les extrémités 57,59 sont solidaires de l'extrémité proximale 13 des œillets 51,53.

Selon un mode de conception du système de reliure 1, tel que représenté aux figures 7, 8 et 9, celui-ci comprend des moyens de pincement 61, ces moyens de pincement 61 sont agencés pour maintenir pincée et fixée l'extrémité d'un article, notamment du type document ou pochette munie de perforations ou d'œillets, le pincement assurant un maintien de l'article sur le système de reliure 1 notamment par rapport à la bande rigide 49, qui est munie d'au moins une oreille 5, lesdites oreilles 5 permettant la suspension ou l'accrochage du système de reliure 1 et du document attaché audit système 1 sur des moyens d'archivage tels qu'un classeur.

Tel que représenté sur la figure 7, le système de reliure 1 se compose de moyens de pincement 61 qui sont agencés entre deux bandes rigides 63,65, dont l'une comprend au moins un œillet 5. De manière préférentielle, chaque bande 63,65 dispose d'un œillet 5. On peut toutefois envisager la mise en œuvre de plusieurs œillets 5 sur chaque bande, notamment quatre œillets 5, dont l'orientation et la position peuvent être définies telles que décrites

précédemment. Ces deux bandes 63,65 sont articulées entre elles par des moyens de liaison du type pivot 67. Les moyens de pincement 61 comprennent également un dispositif de rappel par ressort 69, ledit dispositif de rappel par ressort 69 étant agencé pour maintenir plaquées l'une sur l'autre lesdites
5 bandes 63,65.

Selon un autre mode de conception représenté sur la figure 8, les moyens de pincement 61 comprennent deux bandes rigides 71,73 qui sont articulées entre elles au moyen d'une liaison pivot 75. Chaque bande 71,73 dispose selon un mode préférentiel d'au moins une oreille 77,79 disposée en
10 sens opposé l'une par rapport à l'autre, lesdites oreilles 77,79 étant définies dans un même plan lorsque les deux bandes 71,73 sont plaquées l'une sur l'autre. Ces moyens de pincement 61 comprennent un dispositif de clipsage qui est agencé pour clipser entre elles les deux bandes et les maintenir plaquées l'une sur l'autre. Ce dispositif de clipsage se compose d'au moins un téton 81
15 agencé sur l'une des bandes 71 et d'au moins un orifice 83 correspondant avec ledit téton 81, de sorte que lorsque les deux bandes 71,73 sont plaquées l'une sur l'autre, le téton 81 se clipse sur l'orifice 83. De manière préférentielle, le système 1 est composé de deux tétons 81,85 qui s'insèrent dans deux orifices 83,87 pour le clipsage des deux bandes 71,73 entre elles.

20 Selon un mode préférentiel, ce dispositif de clipsage est agencé pour recevoir au moins un œillet sur le document à archiver. Pour cela, les tétons 81,85 et orifices correspondants 83,87 comprennent des dimensions inférieures à celles de l'œillet, de sorte que lorsque le téton 81,85 est emboîté et clipsé sur l'orifice 83,87, la position des œillets correspond avec la position des tétons
25 81,85 et orifices 83,87.

Selon une variante de conception représentée à la figure 9, les moyens de pincement 61 pourront être constitués de deux bandes 89,91 indépendantes l'une de l'autre, lesdites bandes 89,91 étant munies d'un dispositif de clipsage semblable à celui décrit ci-dessus, et présentant deux tétons 93,95 mis en
30 œuvre sur l'une 91 des bandes qui s'insèrent et se clipsent sur des orifices 97,99 mis en œuvre sur l'autre bande 89. Selon ce mode de réalisation, la

bande 89 présente, de préférence, la forme d'une plaque ; la seconde bande 91 dispose des deux oreilles 101,103 disposées en sens opposé l'un par rapport à l'autre.

Selon un mode préférentiel représenté sur la figure 9, la plaque 89
5 comprend une protubérance 105 comprenant une partie creuse constituant une partie femelle. La bande 91 comprend une protubérance 107 constituant une partie male. La protubérance 105 correspond avec la protubérance 107 de manière à ce que lorsque les tétons 93,95 sont clipsés sur les orifices 97,99, la partie male s'insère dans la partie male et constitue une entretoise qui permet
10 de maintenir un écartement entre la bande 91 et la plaque 89.

Selon une variante de conception du système de reliure 1 selon la présente invention, représentée sur la figure 5, la bande rigide 49 comprend une lumière 109 disposée longitudinalement sur toute la longueur de la bande 49, cette lumière 109 étant agencée sur le bord opposé 111 au bord
15 longitudinal 113 muni des oreilles 115,117. Cette lumière 109 est agencée pour permettre la suspension d'un document qui se compose d'au moins deux volets brochés l'un par rapport à l'autre de manière à constituer un livret qui peut être inséré au travers de ladite lumière 109 pour être maintenu sur la bande 49. Cette lumière 109 présente des dimensions qui sont notamment prévues en
20 fonction du type de documents ou brochures qu'il est destiné à recevoir.

Selon une variante de conception représentée en figure 5, le système de reliure comprend deux pattes de support 119,121 agencées aux extrémités longitudinales 123,125 de la bande rigide 49. Ces pattes de support 123,125 sont agencées pour permettre la suspension du système de reliure qui peut
25 notamment recevoir à la fois un document à deux volets brochés entre eux, comme par exemple une pochette, et des documents munis d'œilletons qui sont accrochés sur les oreilles 115,117, ladite pochette permettant notamment la protection des documents, le tout étant suspendu au moyen des pattes de support 123,125 sur un système de suspension ou d'archivage.

30 Selon un autre mode de réalisation du système de reliure 1, représenté à la figure 4, ledit système 1 comprend un dispositif de réception et de maintien

d'un livret qui est équipé d'un système de reliure à spirales. Ce dispositif de réception et de maintien 127 est agencé sur la bande rigide 129 au niveau de son bord 131 opposé au bord longitudinal 133 qui est muni des oreilles 135,137, lesdites oreilles 135,137 étant de préférence disposées en sens
5 opposé en s'éloignant l'une par rapport à l'autre.

Selon un autre mode de conception, représenté sur la figure 6, le système de reliure est muni d'une bande adhésive 139. Cette bande adhésive 139 est recouverte d'un film de protection 141, de préférence transparent, qui est détachable pour être retiré et libérer ladite bande adhésive 139 afin de
10 permettre son collage sur un document à archiver. Cette bande adhésive 139 est agencée sur toute la longueur de ladite bande, les oreilles 143,145 étant agencées dans une zone externe par rapport à ladite bande adhésive 139.

La présente invention porte également sur une pochette de rangement 147 telle que représentée sur les figures 10, 11 et 12. Cette pochette de rangement est selon un mode préférentiel et non limitatif constitué dans un matériau plastique ou dans un matériau cartonné. La pochette 147 comprend
15 une ouverture 149 qui peut être disposée longitudinalement ou transversalement sur ladite pochette. Cette ouverture permet l'introduction de documents ou d'article à l'intérieur de la pochette 147. La pochette 147
20 comprend un système de reliure 151 selon la présente invention agencé sur l'un de ses cotés. Ce système de reliure 151 comprenant une bande rigide 153 disposée, selon un mode préférentiel et non limitatif longitudinalement sur la pochette. Cette bande rigide 153 dispose sur son bord externe 155 d'au moins deux oreilles 41,45. On pourra également prévoir deux oreilles complémentaires
25 43,47 disposées aux extrémités, les deux premières oreilles étant disposées en partie centrale. Ce système pourra également prévoir un dispositif de manipulation 49 tel que décrit ci-dessus. Ce dispositif de manipulation 49 pourra être agencé sur uniquement les deux oreilles 41,45 disposées en partie centrale. On pourra toutefois prévoir deux dispositifs de manipulation 49, l'un
30 agencé entre les deux oreilles 41,43 et l'autre agencé entre les deux oreilles

45,47. On pourra éventuellement prévoir un seul dispositif de manipulation pour les quatre oreilles 41,43,45,47.

La figure 10 représente notamment une telle pochette 147 qui est constituée en matériau plastique, de préférence transparente, prévue pour
5 l'insertion de documents du type feuilles volantes au format traditionnel.

Selon ce mode de réalisation, l'ouverture est mise en œuvre sur l'un des cotés latéraux et le système de reliure 151 sur l'un des cotés longitudinaux ; le système de reliure 151 comprenant quatre oreilles 41,43,45,47.

La pochette 147 représentée en figure 11 est notamment prévue en
10 matériau cartonné et est destinée à l'insertion et au rangement de disques tels que des disques laser ou des disques vinyle. Selon ce mode de réalisation, l'ouverture est, selon un mode préférentiel prévu sur le même coté que le système de reliure 151. Le système 151 comprend deux oreilles 153,155.

La figure 12 représente une pochette de rangement 147 notamment
15 destinée au rangement de cartes de visite. Selon ce mode de conception, le système 147 de reliure dispose uniquement de deux oreilles 157,159 disposées aux extrémités longitudinales de la bande 161, lesdites oreilles 157,159 étant disposées en sens opposé et en s'éloignant l'une de l'autre. L'ouverture 149 est agencée sur l'un des cotés transversaux de ladite pochette 147.

20 La présente invention concerne également une pochette de rangement 163 notamment du type pochette classeur ou porte documents, tel que représenté sur la figure 13. Cette pochette de rangement 163 comprend au moins deux volets 165,167 brochés l'un par rapport à l'autre au niveau de l'une de leurs extrémités 169 constituant une articulation entre lesdits volets
25 165,167. De préférence, la pochette 163 comprend deux volets 165,167 servant de couverture puis une multitude de volets 171 agencés entre lesdits volets de couverture 165,167. Cette pochette 163 comprend au moins un système de reliure 173 tel que décrit ci-dessus. Ce système de reliure 173 est agencé sur l'une des faces d'au moins l'un desdits volets 165,167,171, au niveau de son
30 extrémité brochée 169. De préférence, la pochette 163 sera agencée pour que au moins l'une des deux faces adjacentes 175,177 appartenant à deux volets

adjacents 165,171, comprenne un système de reliure 171. Ce système de reliure 171 est notamment destiné à recevoir des documents munis de perforations ou d'œillets.

La présente invention porte également sur une machine pour la perforation de documents permettant la mise en œuvre du système de reliure sur ledit document. Tel que représenté sur la figure 16, la machine 251 comprend au moins un socle 253, ce socle présentant par exemple une zone de réception et de stockage 255 des confettis provenant de la perforation des documents. Ce socle 253 comprend également une zone de positionnement 257 des documents à perforer. La machine 251 comprend également une matrice 259 de découpage permettant de réaliser les perforations sur le document, ladite matrice 259 étant disposée dans la zone de positionnement 257 et apte à translater dans cette zone de positionnement 257, d'une position haute où la matrice 259 est dégagée et au dessus de ladite zone de positionnement 257, à une position basse où ladite matrice 259 est en appui sur le socle et en position basse en dessous de la zone de positionnement 257. La machine 251 comprend une poignée de manipulation 261 qui permet d'actionner la matrice 259 de manière à la translater de la position haute où la matrice est disposée au dessus d'une zone de position 257 du document à perforer, à la position basse où la matrice se situe en dessous de la zone de positionnement 257 du document, ledit passage de la position haute à la position basse permettant de réaliser la découpe sur le document. Cette matrice 259 présente une forme agencée pour réaliser la découpe permettant de constituer le système de reliure 1 sur le document qui présente la forme d'au moins une oreille se composant d'une lamelle flexible 7 et d'une lumière longitudinale 17, complémentaire à ladite lamelle flexible 7, telle que définie précédemment.

Pour cela, tel que représenté sur la figure 16, la matrice 259 dispose d'une forme tranchante 263 correspondant à la forme de la lumière longitudinale 17 réalisée sur les oreilles 5. La matrice 259 dispose éventuellement, en plus de la forme correspondante à celle de la lumière 17,

d'une forme qui est complémentaire à celle du coté externe 11 de la lamelle flexible 7.

D'autres modes de conception d'articles équipés d'un système de reliure 1 peuvent être envisagés sans pour autant sortir du cadre de la présente 5 invention.

- évasée (33) permettant le maintien de l'œillet dans la zone de réception (29) de la lamelle (7),
- une échancrure centrale (23), suivie d'un lobe extrême (25) agencé au niveau de l'extrémité distale (15), lesdits éléments (23,25) étant agencés pour constituer une zone d'engagement (35) sur la lumière (17) facilitant la pénétration de la tige de support dans ladite lumière (17), et une zone d'engagement (37) sur la lamelle (7) facilitant son insertion dans un œillet.
- 5
3. Système de reliure (1) selon la revendication 2, **caractérisé** en ce que le coté interne (9) de la lamelle (7) comprend entre le lobe central (21) et l'échancrure centrale (23), une échancrure intermédiaire (201) suivi d'un lobe intermédiaire (203), ladite échancrure intermédiaire (201) définissant sur la lumière (17) une seconde zone de réception (205) de la tige et sur la lamelle (7) une seconde zone de réception (207) d'au moins un œillet, ledit lobe intermédiaire (203) définissant sur la lumière (17) une seconde zone d'étranglement (209) permettant le maintien de la tige support dans la seconde zone de réception (205) de la lumière (17), et sur la lamelle (7) une seconde zone évasée (211) permettant le maintien de l'œillet dans la seconde zone de réception (207) de la lamelle (7).
- 10
- 15
- 20
4. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, **caractérisé** en ce qu'il comprend une bande rigide (39) de renfort délimitant le bord longitudinal (3) sur lequel est solidarisée l'oreille (5).
5. Système de reliure (1) selon la revendication 4, **caractérisé** en ce que l'oreille (5) s'entend vers l'extérieur de la bande rigide (35) par rapport au bord longitudinal (3).
- 25
6. Système de reliure (1) selon la revendication 5, **caractérisé** en ce qu'il comprend deux oreilles (5,51,53) réparties le long du bord longitudinal (3) et disposées dans le même sens ou en sens opposé.

7. Système de reliure (1) selon la revendication 5, **caractérisé** en ce qu'il comprend quatre oreilles (41,43,45,47) réparties le long du bord longitudinal (3) et disposées dans le même sens.
- 5 8. Système de reliure selon la revendication 5, **caractérisé** en ce qu'il comprend quatre oreilles (5,41,43,45,47) réparties le long du bord longitudinal (3), les deux premières oreilles (41,43) étant définies dans un sens et les deux secondes oreilles (45,47) étant définies en sens opposé.
- 10 9. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendication 6 à 8, **caractérisé** en ce qu'il comprend au moins une poignée de manipulation (49) agencée entre au moins deux oreilles (51,53) adjacentes pour fléchir les lamelles (7) et permettre l'insertion de la tige de support dans la zone de réception (27) de la lumière (17) ou l'insertion de la zone d'engagement (29) de la lamelle (7) dans un œillet, lesdites lamelles (7) assurant un retour élastique en position initial du système de reliure (1).
- 15 10. Système de reliure (1) selon la revendication 9, **caractérisé** en ce que la poignée de manipulation (49) se compose d'une lame rigide (55) dont les extrémités (57,59) sont solidaires de l'extrémité proximale (13) des lamelles flexibles (51,53).
- 20 11. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, **caractérisé** en ce qu'il comprend des moyens de pincement (61) agencés pour maintenir fixée l'extrémité d'un document sur ledit système (1) qui peut être ensuite accroché ou suspendu pour l'archivage dudit document.
- 25 12. Système de reliure (1) selon la revendication 11, **caractérisé** en ce que les moyens de pincement (61) comprennent deux bandes rigides (63,65) dont au moins l'une comprend au moins un œillet (5), les bandes (63,65) étant articulées entre elles, et un dispositif de rappel par ressort (69) agencé pour maintenir plaquées lesdites bandes (63,65) l'une sur l'autre.
- 30

13. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 11 ou 12, **caractérisé** en ce que les moyens de pincement (61) comprennent deux bandes rigides (71,73,89,91) dont au moins l'une est munie d'au moins une oreille (77,79,101,103) et un dispositif de clipsage (81,83,85,87,93,95,97,99) agencé pour clipser entre elles les deux bandes (71,73,89,91), ledit dispositif de clipsage (81,83,85,87) (93,95, 97,99) étant agencé pour recevoir au moins un œillet sur le document à archiver.
14. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, **caractérisé** en ce que la bande rigide (49) comprend une lumière longitudinal (109) agencée sur le bord opposé (111) au bord longitudinal (113) muni des oreilles (115,117), ladite lumière (109) permettant la suspension d'un document constitué d'au moins deux volets brochés entre eux.
15. Système de reliure (1) selon la revendication 14, **caractérisé** en ce qu'il comprend deux pattes de support (119,121) agencées aux extrémités longitudinales (123,125) de la bande rigide (49) pour permettre la suspension dudit système (1) et du document suspendu sur ledit système (1).
16. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, **caractérisé** en ce qu'il comprend un dispositif (127) de réception et de maintien d'un livret muni d'un système de reliure à spirales, ledit dispositif étant agencé sur la bande (129) au niveau de son bord opposé (131) au bord longitudinal (133) muni des oreilles (135,137).
17. Système de reliure (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, **caractérisé** en ce qu'il comprend une bande adhésive (139) recouverte d'un film de protection (141) pouvant être retiré pour libérer ladite bande adhésive et permettre son collage sur un document à archiver.
18. Pochette de rangement (147), notamment en matière plastique ou cartonnée, munie d'une ouverture (149) sur l'un de ses côtés pour

l'introduction de documents ou d'un article à l'intérieur de ladite pochette (147), **caractérisée** en ce qu'elle comprend un système de reliure (1,151) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, ledit système (1,151) étant agencé sur l'un des côtés de ladite pochette (147).

- 5 19. Pochette de rangement (163), notamment du type pochette classeur, comprenant au moins deux volets brochés (165,167,171) à l'une de leur extrémité (169), **caractérisée** en ce qu'elle comprend un système de reliure (173) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, ledit système (173) étant agencé sur au moins l'une des faces (175,177) d'un
- 10 desdits volets adjacents (165,171) à proximité de l'extrémité brochée.
20. Machine (251) pour la perforation de documents, notamment une perforatrice, comprenant au moins un socle (253), une matrice de découpage (259) du document pour la réalisation de la perforation, et une poignée de manipulation (261) permettant d'actionner la matrice
- 15 (259) pour réaliser la découpe, **caractérisée** en ce que la forme de la matrice (259) est agencée pour réaliser une découpe permettant de constituer sur le document le système de reliure (1) présentant au moins une oreille (5) selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3.

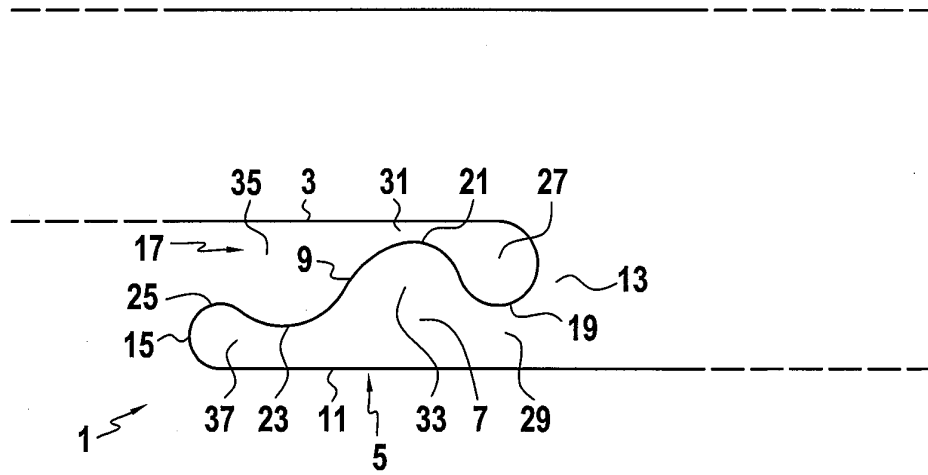


FIG. 1

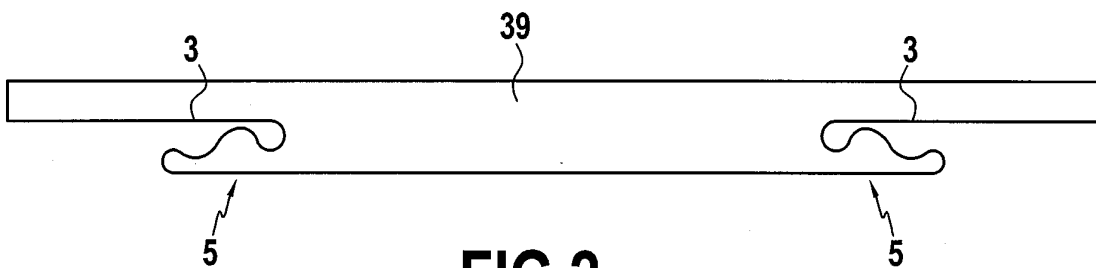


FIG. 2

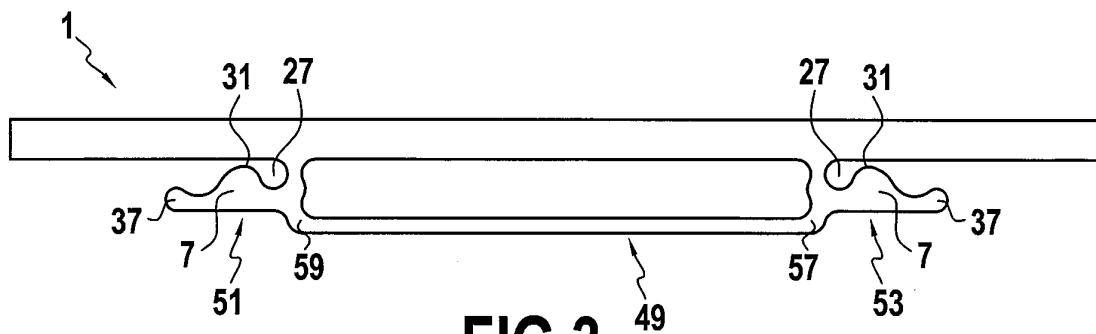


FIG. 3

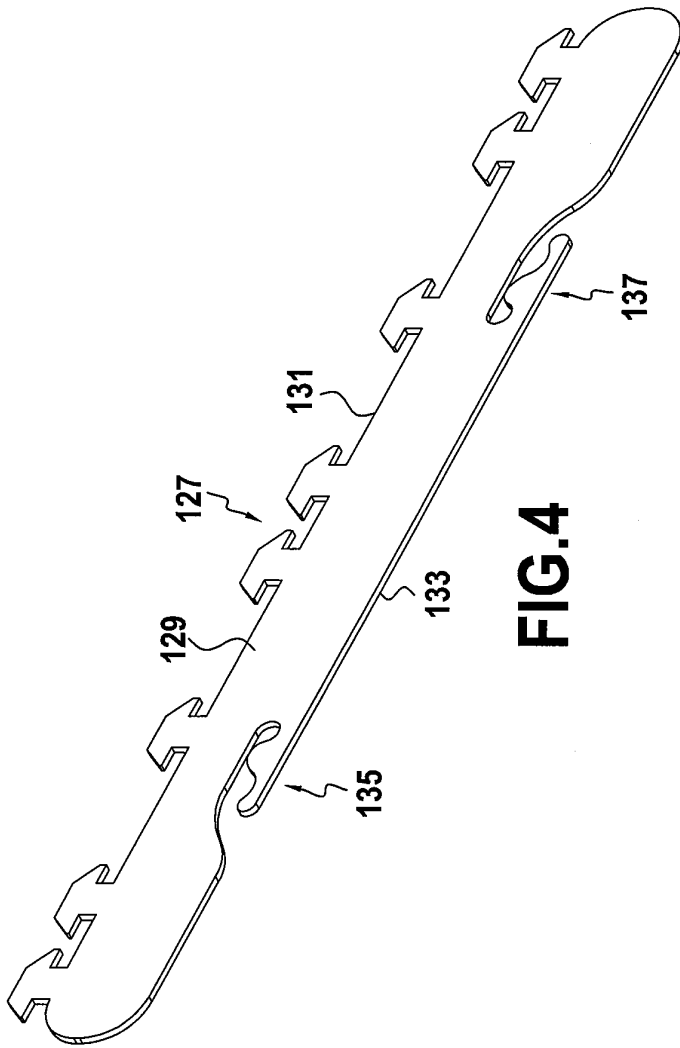


FIG. 4

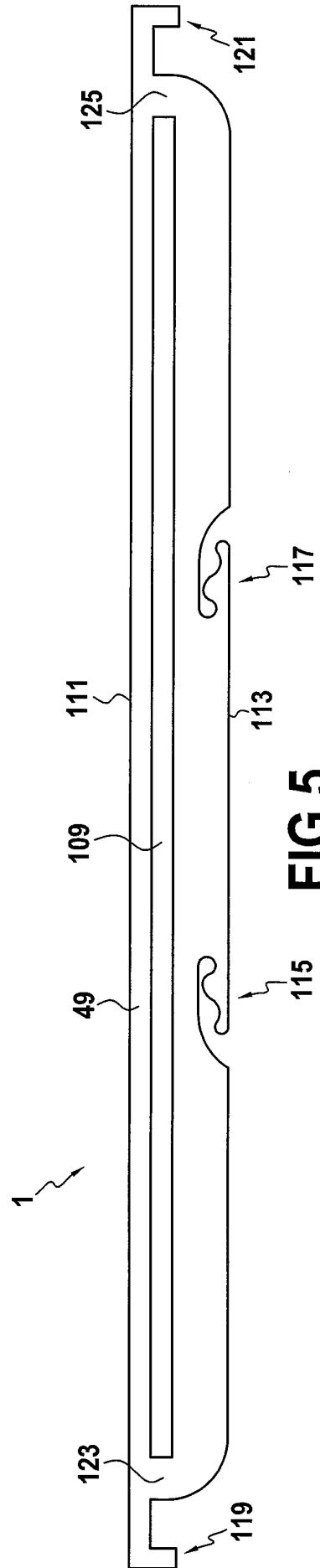
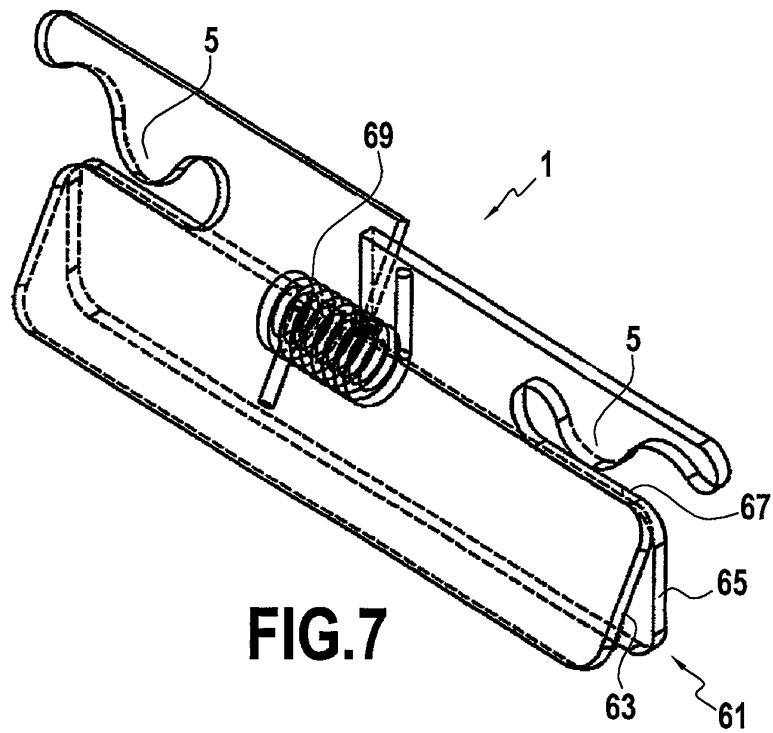
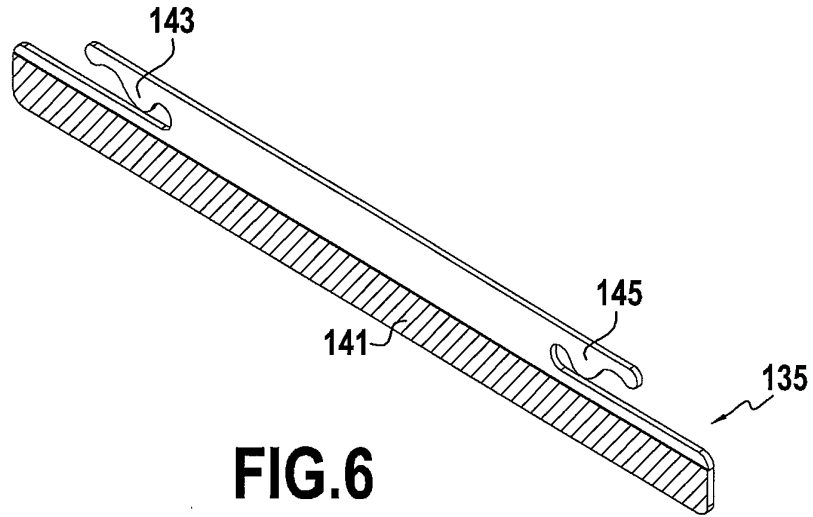


FIG. 5



4/9

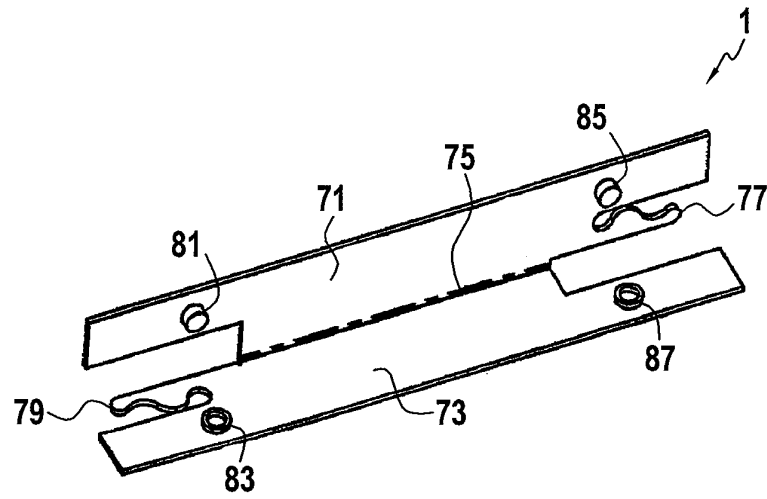


FIG. 8

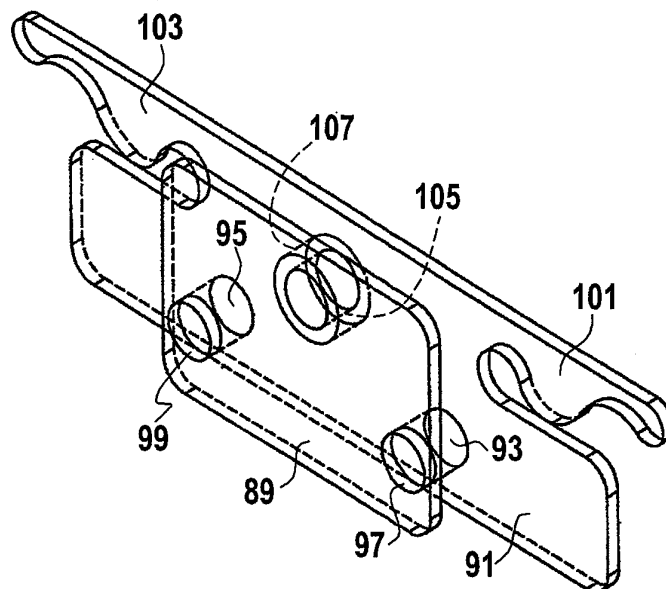


FIG. 9

5/9

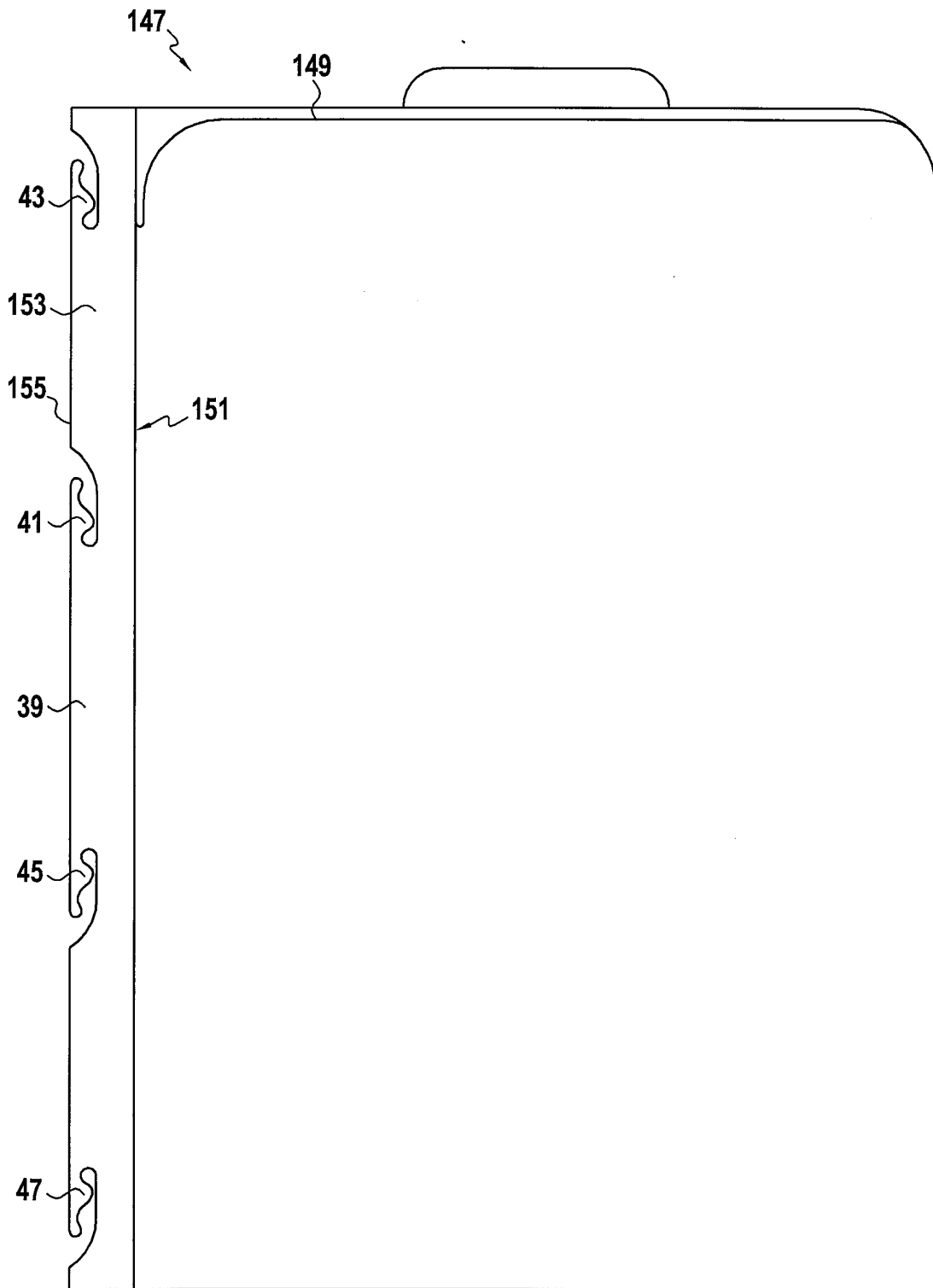


FIG.10

6/9

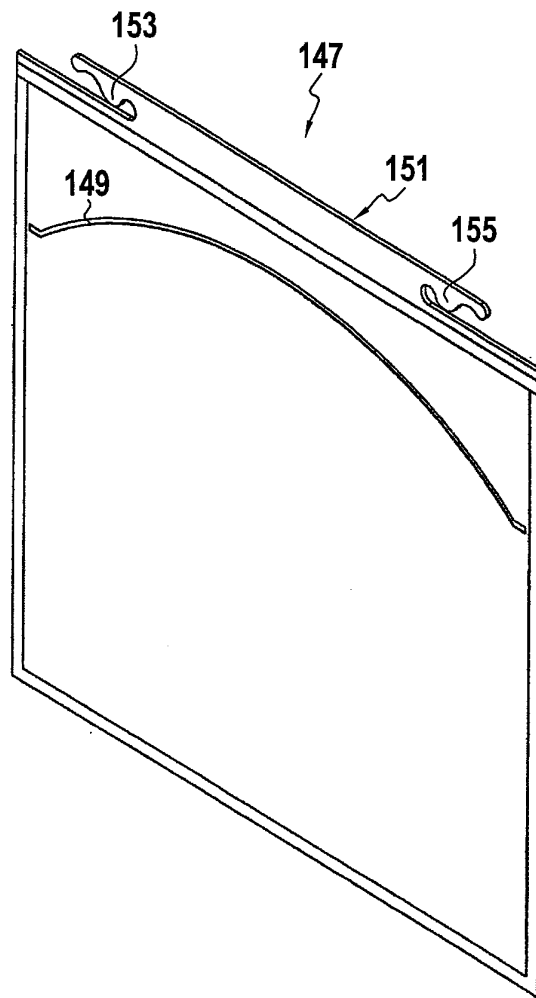


FIG.11

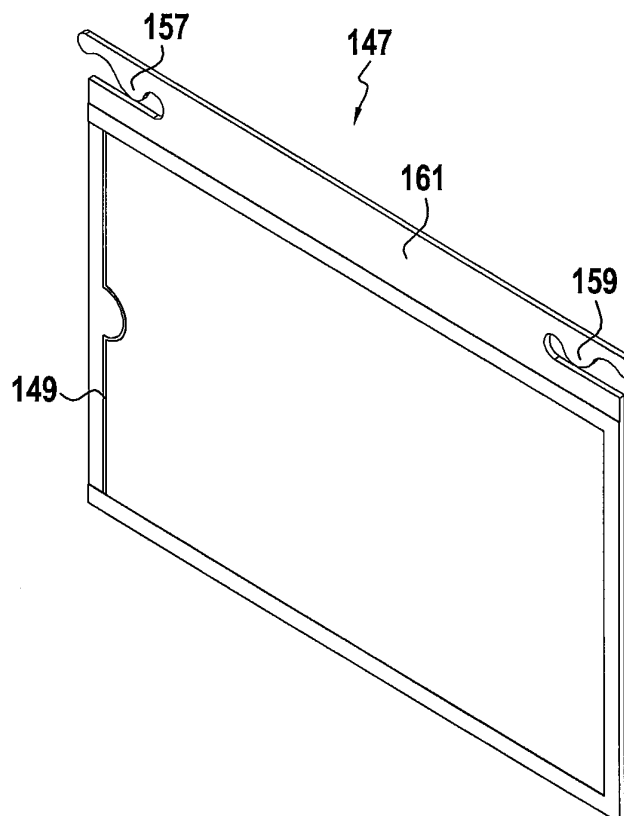


FIG.12

7/9

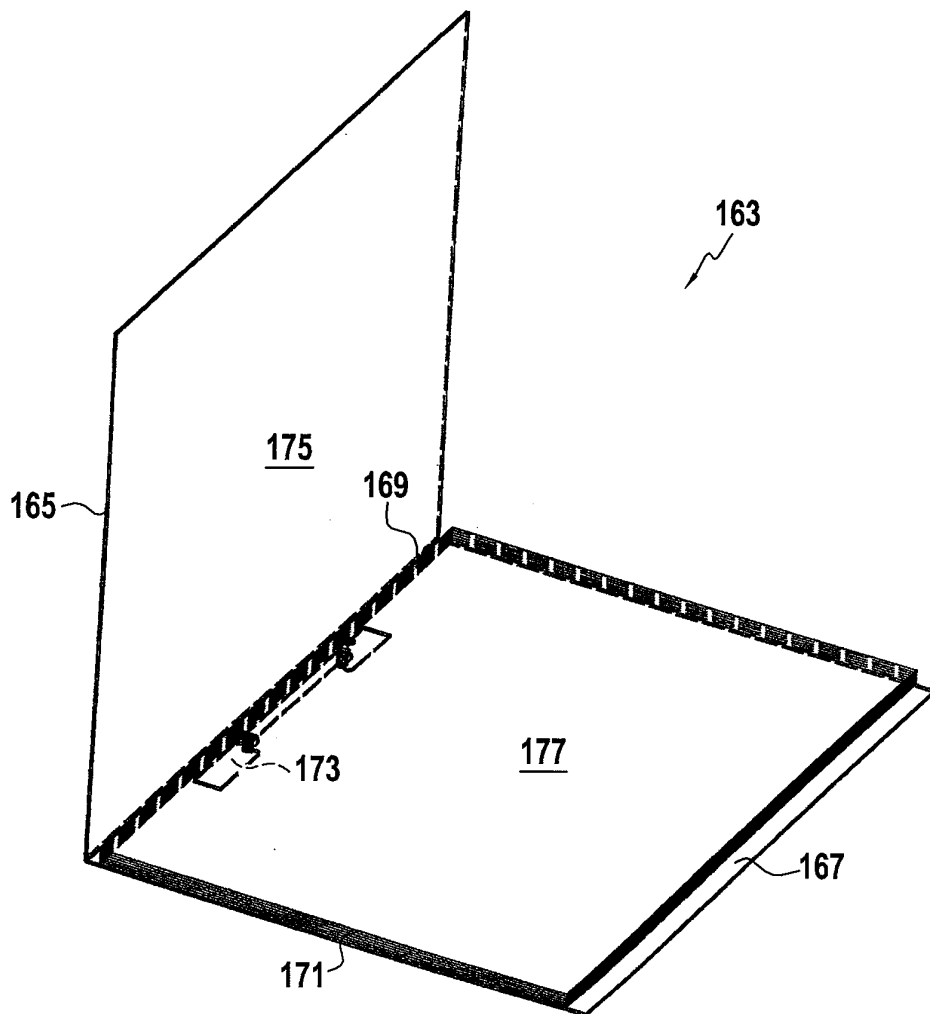


FIG.13

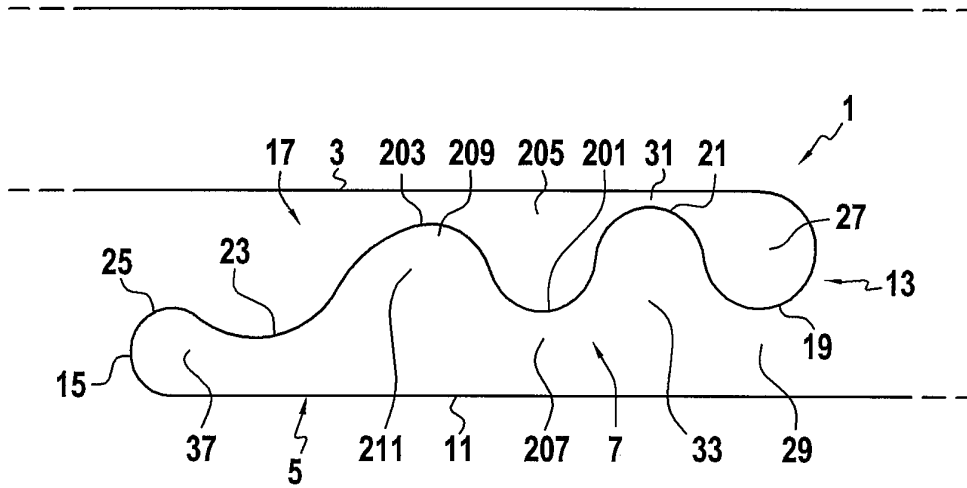


FIG. 14

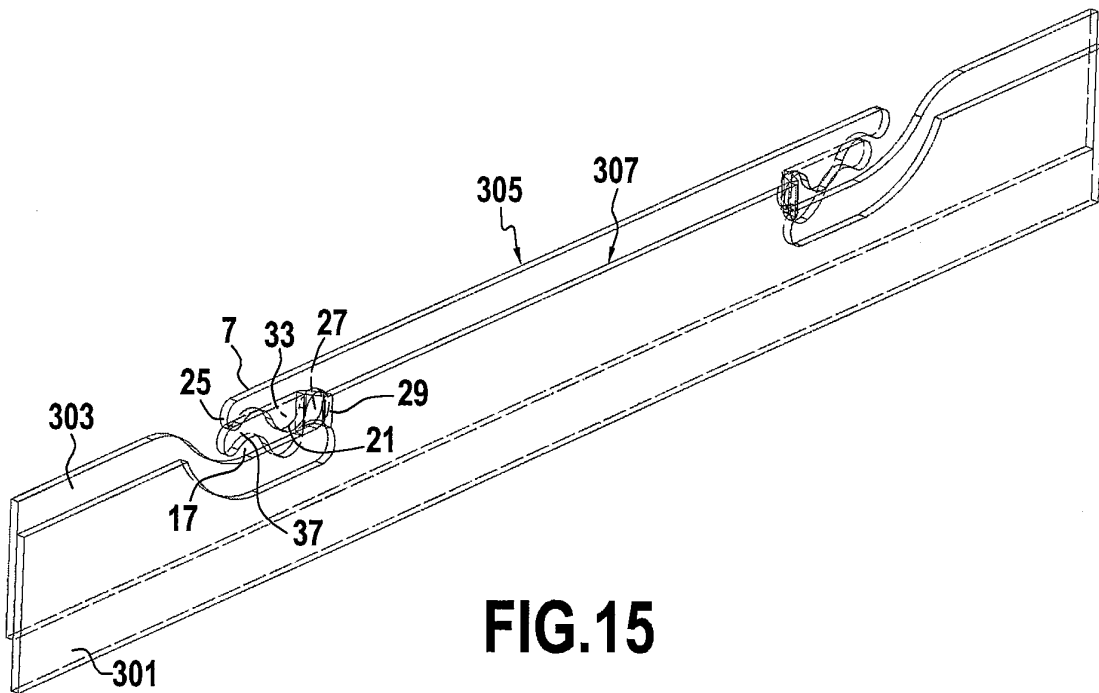


FIG. 15

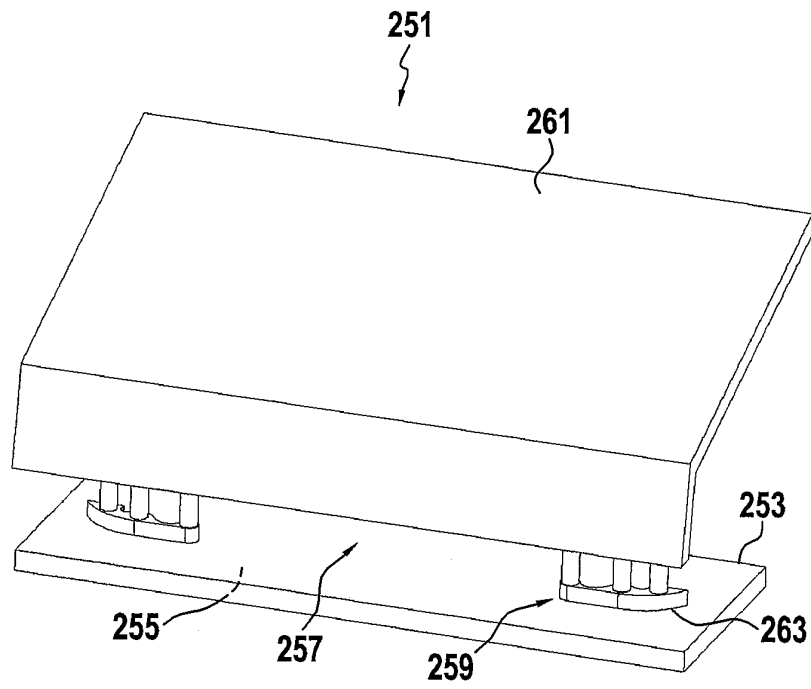


FIG.16

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 691868
FR 0753742

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
X	DE 11 21 584 B (RUD FUERRER SOEHNE A G) 11 janvier 1962 (1962-01-11)	1-6,18	B42F5/00	
Y	* colonne 1, ligne 1,2; figures 1,2 * -----	7,9-17		
X	US 2 877 772 A (FURRER RUDOLF H ET AL) 17 mars 1959 (1959-03-17)	1-6		
Y	* figures 1,2 * -----	7,9-17		
X	FR 1 254 395 A (ZIPPEL KG HERBERT) 17 février 1961 (1961-02-17)	1-4		
Y	* figures 1-9,13 * -----	18		
Y	WO 01/19621 A (ACCO BRANDS INC [US]) 22 mars 2001 (2001-03-22) * abrégé; figure 1 * * page 3, ligne 7-9,16-19 *	18		
Y	DE 909 931 C (RUDOLF BRINKMANN TO BROXTEN) 26 avril 1954 (1954-04-26)	7		
A	* figure 2 * -----	18		
Y	DE 299 11 075 U1 (HIRDES RUEDIGER [DE]) 9 septembre 1999 (1999-09-09)	7		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	* figures 1,3,5,8 * -----	18		B42F B26F
Y	WO 90/00982 A (ACCO WORLD CORP [US]) 8 février 1990 (1990-02-08) * figures 1,4 *	9,10,14, 15		
Y	GB 670 179 A (DICKINSON JOHN & CO LTD) 16 avril 1952 (1952-04-16)	9,10		
A	* page 3, ligne 68,69 * -----	14		
Y	DE 23 58 699 A1 (BRUEGMANN DIRK A) 28 mai 1975 (1975-05-28) * page 6, alinéa 2; figure 2 *	11-14		
	----- -/--			
Date d'achèvement de la recherche		Examineur		
5 novembre 2007		Duquénoy, Alain		
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>				



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 691868
FR 0753742

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	NL 7 708 882 A (WRIGHT LINE INC) 17 mai 1978 (1978-05-17)	15	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	* figures 1,4 *	11,14	
Y	EP 1 201 455 A (BERTOLI ALESSANDRO [IT]) 2 mai 2002 (2002-05-02) * figures 1,2 *	11,12	
Y	GB 237 078 A (HERBERT CLIFFORD PALMER; JAMES BASKERVILLE UPTON) 23 juillet 1925 (1925-07-23)	13	
A	* figure 4 *	11	
Y	FR 2 790 714 A (JOWA SA [FR]) 15 septembre 2000 (2000-09-15) * le document en entier *	16	
Y	FR 2 738 530 A (ASSAYAH RENE SYDNEY [CH]) 14 mars 1997 (1997-03-14)	16	
A	* figure 1 *	14,15	
Y	EP 1 006 005 A (LEUVERINK AREND JAN [NL]) 7 juin 2000 (2000-06-07) * figure 3 *	17	
Y	US 2007/031180 A1 (GROGAN GUY B [US]) 8 février 2007 (2007-02-08) * alinéa [0028]; figure 2 *	17	
A	WO 02/38390 A (MEAD CORP [US]) 16 mai 2002 (2002-05-16) * le document en entier *	7,16,18	
D,A	EP 0 962 335 A (AVERY DENNISON FRANCE [FR]) 8 décembre 1999 (1999-12-08) * le document en entier *	18	
	-/--		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 novembre 2007		Duquénoy, Alain	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 691868
FR 0753742

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 6 439 093 B1 (DAVIES MICHAEL ANTHONY [US]) 27 août 2002 (2002-08-27) * le document en entier * -----	20	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		5 novembre 2007	Duquénoy, Alain
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 6

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0753742 FA 691868**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-11-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 1121584	B	11-01-1962	AUCUN	
US 2877772	A	17-03-1959	AUCUN	
FR 1254395	A	17-02-1961	AUCUN	
WO 0119621	A	22-03-2001	AU 7485600 A CA 2383382 A1 CN 1373715 A GB 2369324 A US 6168340 B1	17-04-2001 22-03-2001 09-10-2002 29-05-2002 02-01-2001
DE 909931	C	26-04-1954	AUCUN	
DE 29911075	U1	09-09-1999	AUCUN	
WO 9000982	A	08-02-1990	EP 0379570 A1	01-08-1990
GB 670179	A	16-04-1952	AUCUN	
DE 2358699	A1	28-05-1975	AUCUN	
NL 7708882	A	17-05-1978	BR 7706262 A CA 1099174 A1 CH 617622 A5 DE 2737128 A1 DE 7725530 U1 DK 448277 A FR 2370597 A1 GB 1555273 A GB 1555272 A IT 1083746 B JP 1292591 C JP 53063130 A JP 60018558 B SE 431731 B SE 7708119 A	15-08-1978 14-04-1981 13-06-1980 18-05-1978 11-05-1978 13-05-1978 09-06-1978 07-11-1979 07-11-1979 25-05-1985 16-12-1985 06-06-1978 10-05-1985 27-02-1984 13-05-1978
EP 1201455	A	02-05-2002	IT MI20002336 A1	29-04-2002
GB 237078	A	23-07-1925	AUCUN	
FR 2790714	A	15-09-2000	AUCUN	
FR 2738530	A	14-03-1997	AUCUN	

EPO FORM P0465

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0753742 FA 691868**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-11-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1006005	A	07-06-2000	NL 1010577 C2	18-05-2000
US 2007031180	A1	08-02-2007	AUCUN	
WO 0238390	A	16-05-2002	AU 3285002 A CA 2434004 A1 US 6672785 B1	21-05-2002 16-05-2002 06-01-2004
EP 0962335	A	08-12-1999	FR 2779094 A1	03-12-1999
US 6439093	B1	27-08-2002	CA 2263045 A1	01-01-2000